



Numéro de l'acte	2024-133-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

### QUESTION N°2024-133

**URBANISME** : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION C-2151 SISE 45 RUE JULES FERRY A ARQUES

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

---

#### Le conseil municipal,

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

**Vu** les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

**Vu** la délibération n°2023-20 du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2023 fixant les modalités de vente du bien immobilier situé 45 rue Jules Ferry à Arques, sur la parcelle cadastrée section C-180 et décidant de procéder à la division de la parcelle cadastrée section C-180

**Vu** la délibération n°2023-107 du Conseil Municipal du 12 juillet 2023 décidant la vente de la parcelle cadastrée section C-180 pour partie, située 45 rue Jules Ferry à Arques, au profit de Monsieur Valentin CASTELOOT, pour un montant de 66 000 € (soixante-six mille euros)

**Vu** la délibération n°2024-5 du Conseil Municipal du 26 février 2024 décidant la vente de la parcelle cadastrée section C-2151, située 45 rue Jules Ferry à Arques, au profit de la SCI ELITE, pour un montant de 60 000 € (soixante-mille euros)

**Vu** l'absence de suite donnée par la SCI ELITE à la suite de la délibération n°2024-5 du Conseil Municipal du 26 février 2024

**Vu** la nouvelle offre d'acquisition ci-annexée, en date du 17 septembre 2024, d'un montant de 60 000 € (soixante mille euros)

**Vu** l'avis du service France Domaine en date du 9 février 2024 ci-annexé estimant le prix de la parcelle cadastrée C-180, sur laquelle est érigée une habitation, à un montant de 70 000 € (soixante-dix mille euros), hors taxes et hors frais assortie d'une marge d'appréciation de 10%

**Vu** le plan de division du cabinet INGEO, en date du 7 décembre 2023, de la parcelle cadastrée section C-180, d'une superficie totale de 789 m<sup>2</sup>, située 45 rue Jules Ferry à Arques, en deux parcelles dénommées C-2151, d'une superficie de 445 m<sup>2</sup>, sur laquelle est édifié un bien immobilier, et C-2152, d'une superficie de 344 m<sup>2</sup>



**Considérant** que ledit bien immobilier appartient au domaine privé communal et qu'il n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation

**Considérant** que l'offre prononcée par Madame Emma ENGRAND à hauteur de 60 000 €, hors frais de notaire et hors frais d'agence, n'est pas conforme à l'avis consultatif du service France Domaine

**Considérant** l'importance des travaux à réaliser, à savoir des travaux de changement de toiture, d'huissierie, de plomberie, d'électricité, de la présence d'humidité dans cet immeuble

**Considérant** que l'immeuble situé 45 rue Jules Ferry à Arques est en vente auprès de trois agences immobilières depuis mars 2023

**Considérant** que pour toutes ces raisons, il est nécessaire de passer outre l'avis consultatif du service France Domaine

**Considérant** que les frais d'agence sont à la seule charge du vendeur

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : DECIDE** la vente de la parcelle cadastrée section C-2151, située 45 rue Jules Ferry à Arques, au profit de Madame Emma ENGRAND, ou de toute autre personne morale s'y substituant, demeurant 134 boulevard de Paris à LILLERS (62190), pour un montant de 60 000 € (soixante mille euros) et **DEROGE** à l'avis du service France Domaine en date du 9 février 2024

**ARTICLE 2 : DIT** que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire et que le vendeur supportera les honoraires de l'agence

**ARTICLE 3 : CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, Place Roger Salengro à Arques

**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout document en ce sens

**ARTICLE 5 : INSCRIT** cette recette au budget 2024

**ARTICLE 6 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

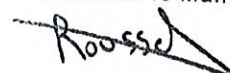
Le secrétaire de séance,  
Bernadette BAROUX



Fait à ARQUES  
Le 23 septembre 2024

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
26 SEP 2024... et publication ou  
notification le ... 26 SEP 2024  
Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

**Affiché le 25 septembre 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 23 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le dix-sept septembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **21 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir**

**Cécile CARON ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.**

**Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.**